

## Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 28 novembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt huit novembre à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

**Présents :** tous les conseillers en exercice à l'exception Marie Josée OLLIVIER qui a donné procuration à Gérard DANIELOU, Gwénola L'ARVOR à Laurence BIZIEN, Anne CORMIER à André MEAR et Gisèle STRICOT à Raymond CREACH  
Mr Jean Paul LE SAINT a été nommé secrétaire.

Le procès verbal de la réunion du 25 juillet à été approuvé par 21 voix pour et 6 contre.

Avant d'entamer l'ordre du jour, à la demande du Maire, le Conseil Municipal a respecté une minute de silence à la mémoire de Pierre SALAUN, ancien conseiller municipal récemment décédé.

### **Rapports sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement collectif :**

La Lyonnaise des eaux a remis au Syndicat des eaux CLEDER/SIBIRIL le rapport annuel 2012 sur le fonctionnement des services. Après les fortes baisses de 2011 le prix de l'eau a baissé de 0,59% et celui de l'assainissement de 0,66% en 2012. Ces rapports n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

### **Personnel Communal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la modification du tableau des effectifs en créant un poste de brigadier de police municipale (catégorie C) pour permettre l'avancement de grade de l'agent de police.

Le Conseil Municipal a revalorisé de 2% à 365 € le montant de la prime de fin d'année du personnel titulaire et en contrat de longue durée.

### **Transmission des actes réglementaires :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à signer un avenant avec le Préfet pour transmettre, en plus des actes administratifs, les documents budgétaires par voie électronique à la Préfecture pour le contrôle de légalité.

### **Dissolution du Syndicat d'électrification de la région de CLEDER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur le transfert de l'actif et du passif du syndicat dissout au SDEF (syndicat départemental d'énergie).

### **Autorisation d'ester en justice :**

Les époux LE ROY de Coatalec ont déposé une requête auprès du Tribunal administratif de RENNES demandant l'annulation de la décision du maire portant rejet de la demande de Mr et Mme LE ROY de procéder à la rédaction d'un constat d'infraction pour des travaux réalisés et la mise en place d'une activité golf par Mr CUEFF, leur voisin.

Le maire a exposé le courrier du Mr le Sous- Préfet de MORLAIX lui signalant qu'aucune autorisation n'était nécessaire pour le projet de Mr CUEFF et que la pratique du golf n'était pas incompatible avec le règlement du PLU.

Par 21 voix pour et 6 abstentions le conseil a autorisé le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune, à se faire assister de Me LE LUYER, avocat et à demander l'assistance juridique de Groupama, assureur de la Commune.

Suite à une demande d'André MEAR, le maire lui a fait savoir que la Commune avait fait appel suite à une annulation d'un permis de construire par le Tribunal Administratif à Kerfissien.

### **Participation pour un enfant en CLIS**

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé le versement d'une participation de 625€ à l'Ecole ND de la Charité à ST POL DE LEON pour un enfant de CLEDER scolarisé dans une classe spécialisée.

### **Participation séjour scolaire à l'Île Tudy**

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'accorder une participation de 10€ par enfant pour les 53 enfants de l'école Per Jakez Hélias qui vont effectuer un séjour découverte à l'Île Tudy de trois jours en février 2014.

### **Actualisation des tarifs de la Cantine scolaire :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les tarifs de la cantine scolaire seront augmentés de 2%, le repas pour le 1<sup>er</sup> enfant est fixé à 2,72€, pour le 2<sup>ième</sup> 2.67€, pour le 3<sup>ième</sup> 2.58€ pour le 4<sup>ième</sup> 2.49€ et pour le repas occasionnel 3.16€.

### **Reversement participations à l'OCA :**

Le Conseil a autorisé le versement à l'OCA de 2 aides de la CAF, pour 850 €, suite à des séjours de jeunes organisés cet été et dont la subvention avait été versée à la Commune.

Le Conseil a autorisé également le versement d'une prestation de 110,57€ pour le personnel fourni par l'OCA à la Commune, pour mettre en place le service minimum lors de la journée de grève générale à l'école publique (enseignants et personnel communal) pour protester contre la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

### **Participation à un projet « jeune »**

Par 21 voix pour et 6 contre, le Conseil Municipal a décidé de verser une participation de 150€ à 2 jeunes clédérois : Bastien BROCHEC et Thibault GUILLOU qui participent au 4L trophy en 2014, opération qui est à la fois un rallye et une

action humanitaire. L'opposition a voté contre, jugeant cette aide trop importante par rapport à l'aide accordée au séjour scolaire et a considéré que les retombées pour Cléder seront nulles.

### **Bail emphytéotique pour la gestion du camping de Roguennic**

Le Maire rappelle que par délibération du 22 février 2010, le Conseil Municipal de CLEDER l'a autorisé à signer un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans, avec la Société CORFCO, pour la gestion du camping et du village vacances de ROGUENNIC.

Par jugement en date du 30 août 2013, le Tribunal Administratif de RENNES a décidé d'annuler la délibération du 22 février 2010 pour vice de procédure : la notice explicative de synthèse n'étant pas jointe à la convocation du Conseil, elle avait pourtant été remise à chaque groupe et aux membres de la Commission « urbanisme, mer, tourisme, développement durable, environnement » lors de la réunion du 19 février 2010.

Comme indiqué au paragraphe 2 sur les conclusions aux fins d'annulation par le Tribunal Administratif de RENNES « *cette omission pourrait pour l'avenir être régularisée lors d'un conseil municipal* ».

La notice explicative de synthèse a été jointe à la convocation du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2013 relatant les raisons pour lesquelles la Commune a décidé de recourir à un bail emphytéotique administratif, les enjeux financiers et la procédure qui a conduit au choix de la SARL CORFCO.

Monsieur le Sous-Préfet de MORLAIX a émis un avis favorable le 18 octobre 2013

André MEAR a regretté que d'autres moyens que la régularisation n'aient pas été étudiés et qu'il n'y ait pas de bail joint au dossier. Le Maire lui a fait savoir que le bail n'avait pas été annulé mais uniquement la délibération.

Le Conseil municipal par : 21 voix pour et 6 voix contre

- Décide de procéder à la régularisation de la délibération en date du 22 février 2010
- Autorise le maire à signer le bail emphytéotique administratif avec la société CORFCO pour une durée de 60 ans avec effet rétroactif en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 pour assurer la gestion du camping et du village vacances de ROGUENNIC.

### **Zone des Palujous :**

Mise en demeure par le Préfet, suite à la plainte déposée par Bretagne Vivante, la Commune a été dans l'obligation d'effectuer une étude hydromorphologique du secteur des Palujous visant à :

- Evaluer l'impact des aménagements antérieurs de ce secteur de zones humides
- Proposer des mesures d'amélioration des fonctionnalités écologiques
- Proposer des indicateurs de suivi de l'efficacité des mesures proposées.

Le Conseil municipal a confirmé l'engagement de cette étude pour un montant HT de 5750€ qui sera financé par une subvention du Conseil Général à hauteur de 1911 € et de 3839€ par la Commune. Le fait d'engager cette étude a amené l'association Bretagne Vivante à retirer sa requête auprès du tribunal Administratif. Cette étude est susceptible d'engendrer des travaux sur la zone mais en aucun cas revenir à l'état initial

### **Dénomination de Rue**

Le Lotissement ST KE est officiellement créé, la numérotation sera transmise aux administrations et aux exploitants de réseaux.

### **Cession et régularisation de chemin à Penpradou :**

Après différentes rencontres en mairie et sur le terrain avec l'ensemble des riverains concernés, un terrain d'entente a été trouvé pour la cession de 42 m<sup>2</sup> à Mr BEAUMANOIR et Mme KERBRAT pour l'extension de leur propriété au prix fixé par les domaines de 5€ le m<sup>2</sup> soit 210 €

En contre partie les époux BEAUMANOIR KERBRAT régularisent la cession à la Commune de 61 m<sup>2</sup> pour l'élargissement du chemin situé à l'Est de leur propriété pour un montant de 210 €.

Les frais de géomètre seront à la charge de M. BEAUMANOIR-KERBRAT et les frais de notaire à la Commune.

Pour Mr André MEAR les frais de notaire doivent être également à la charge des conjoints BEAUMANOIR/KERBRAT, Madame LE DUFF lui a fait savoir que cet accord permet de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 voix contre, autorise l'échange entre la Commune et les époux BEAUMANOIR KERBRAT avec les frais partagés : géomètre aux conjoints KERBRAT BEAUMANOIR et notaire à la Commune.

### **Délibération contre le transfert automatique des PLU aux Intercommunalités :**

L'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR ») prévoit un **transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation** des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et de communes.

Le 17 septembre 2013, cette disposition législative a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. La mise en œuvre de cet article de loi serait préjudiciable à l'autonomie et à plus long terme à la pérennité des communes

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert automatique de compétence des PLU aux Communautés de Communes.

### **Marchés publics :**

**Décision municipale n°5-2013** : Le 3 septembre 2013 : reprise du réseau d'eaux pluviales Rue des Jonquilles avec la Ste EUROVIA 29600 MORLAIX pour un montant HT de 46 998,95€ soit TTC 56210,74€.

Cette opération a été rendue nécessaire du fait du remplacement de la canalisation d'assainissement par le Syndicat des Eaux CLEDER / SIBIRIL.

**Décision municipale n°6-2013** : le 4 novembre 2013 : emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Bretagne sur une durée de 20 ans à taux fixe de 4,10% échéances trimestrielles.

### **Décision modificative budgétaire :**

#### **Section de fonctionnement :**

##### **Recettes :**

- 013	remboursement frais de personnel	= 16 215,00 €
- 73	impôts et taxes	= 7 000,00 €
- 74	dotations et participations	= 43 000,00 €
- 75	autres produits	= 11 000,00 €
○ Total		= <b>77 215,00 €</b>

##### **Dépenses :**

- 012	frais de personnel	= 25 200,00 €
- 014	atténuation de produits	= 15,00 €
- 37	charges exceptionnelles	= 4 000,00 €
- 023	virement en investissement	= 23 000,00 €
○ Total		= <b>77 215,00 €</b>

#### **Section d'investissement :**

##### **Recettes**

- 1323	subvention étude Palujous	= 1 900,00 €
- 1348	participation réseaux	= 7 500,00 €
- 266	reversement participation SDEF	= 1 370,00 €
- 021	virement du fonctionnement	= 23 000,00 €
○ Total		= <b>33 770,00 €</b>

##### **Dépenses :**

- 20	études Palujou et Amiets	= 7 700,00 €
- 21	immobilisation corporelles	= 7 070,00 €
○ 21	terrains =	1 200,00 €
○ 21	matériel =	5 870,00 €
- 23	immobilisation en cours	= 0,00 €
○ 2313	constructions =	120 000 €
○ 2315	travaux =	+120 000 €
- 26	réseaux	= 19 000,00 €
○ Total		= <b>33 770,00 €</b>

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions, a approuvé la DM1 présentée.

#### **Renouvellement ouverture de crédits :**

Le Conseil Municipal a autorisé le renouvellement de l'ouverture de crédits de 250 000 € auprès du Crédit Agricole du Finistère pour une durée d'une année.

#### **Autorisation d'engager des crédits d'investissement :**

Comme l'autorise la législation, l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre la continuité des opérations engagées, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager, pour l'année 2014 avant le vote du Budget primitif, jusqu'à 25% des dépenses inscrites en 2013, soit 302 751 €.

#### **Garantie d'emprunt**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder la garantie de la commune à 100% pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations de 217 551€, consenti à la SA HLH Armorique Habitat pour le financement de travaux de réhabilitation thermique sur les logements de Kerabardaez.

#### **Tarifs communaux :**

Le Conseil Municipal a décidé d'actualiser les tarifs communaux de 2% pour l'année 2014. Le groupe d'opposition s'est abstenu pour les locations de salles et a voté contre les droits de place pour les cirques et entrepreneurs forains.

## Questions diverses :

### Vœu pour la défense des filières agricoles et agroalimentaires en Bretagne

Les élus, à l'unanimité, déplorent la forte dégradation de la situation économique de la plupart des filières agricoles, les fermetures de sites dans le secteur agroalimentaire, les licenciements, les conséquences humaines pour les salariés et leurs familles, la mise en péril de nombreux emplois directs et indirects. Ils soutiennent leur demande d'intervention de l'État et demandent au gouvernement :

- de mettre en place des mesures d'aides aux salariés et de soutien permettant de passer ce cap difficile,
- d'exiger de l'Europe d'assurer l'équilibre et l'équité des coûts de production sur l'ensemble du territoire communautaire et d'empêcher le Dumping social,
- d'accompagner administrativement, réglementairement et financièrement les reconversions et les réorientations structurelles du secteur
- de simplifier les procédures administratives
- de supprimer l'écotaxe

### Vœu pour l'abrogation du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Sans aucune concertation, ni avec les collectivités locales, ni avec les parents d'élèves, ni avec les enseignants, ce décret impose aux écoles et aux collectivités une nouvelle organisation des rythmes scolaires qui consiste à ajouter une demi-journée par semaine tout en allégeant de quarante-cinq minutes en moyenne les quatre jours existants.

- Considérant que ce nouveau rythme, basé sur des études chrono biologiques parfois contradictoires, ne saisit pas la question du temps scolaire dans son ensemble et sur toute la durée de l'année scolaire ;
- Considérant qu'il risque de désorganiser la vie périscolaire et associative de notre ville ;

Pour toutes les raisons évoquées, à savoir :

- un manque de lisibilité du pré-projet et des informations données par l'Education Nationale parfois contradictoires entre elles,
- l'absence de prise en compte des moyens humains et matériels à mettre en œuvre par les communes,
- l'urgence ne permettant pas d'établir un projet pédagogique à la hauteur des ambitions que nous avons pour nos enfants,
- l'absence de moyens financiers pérennes et de lisibilité sur les futurs financements,
- le refus d'augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens ;

La Ville de CLEDER ne peut pas prendre les risques financiers et organisationnels de se lancer dans la mise en œuvre d'un nouveau temps scolaire sans la mise en place d'une réflexion nationale basée sur des outils fiables d'évaluation et d'un véritable dialogue avec les parents d'élèves, les enseignants et les associations.

Les membres de l'opposition qui avaient souhaité l'application de cette réforme dès 2013 ont voté contre ce vœu.

Les membres du conseil municipal, **par 21voix pour et 6 contre demandent :**

- l'abrogation du décret n°2013-77 sur la réforme des rythmes scolaires,
- une concertation approfondie aux niveaux local et national avec tous les acteurs concernés avant toute décision relative à l'organisation des rythmes scolaires.

### Comportement d'élus

Je tiens à vous signaler que je condamne fermement toute intervention d'élus qui serait amené à faire des remarques désobligeantes auprès du personnel municipal ou de stagiaire. Si des remarques doivent être faites sur ces personnels, il appartient à l'élus concerné d'en faire part au maire, à l'adjoint en charge du personnel et au DGS. Le personnel stagiaire exerce toujours des fonctions, quelles qu'elles soient, sous le contrôle et le parrainage d'un personnel titulaire.

Mr André MEAR a demandé des explications sur une annonce de recrutement, Il lui a été précisé qu'il s'agissait de remplacer le coordonnateur enfance jeunesse sports et associations qui a décidé de poursuivre sa carrière dans le privé. Le recrutement est en cours.

Mr André MEAR a également signalé qu'une maison était à vendre au carrefour de la Rue de la Libération et de la Rue St KE. L'acquisition par la Commune pourrait faciliter la circulation dans un secteur qui va se densifier avec les nouveaux terrains viabilisés.

Sur proposition d'André MEAR, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé de donner à la salle de ping pong le nom de **Pierre SALAUN**, récemment disparu et fondateur du Ping Pong Club Clédrois.

La séance a été levée à 20h55.